

**Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	24 septembre 2024	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	24 septembre 2024	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>39</b> Votants : <b>46</b>

**Séance du 30 septembre 2024**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS (39) :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAUT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (10) :**

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT  
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à M. Nicolas SORET  
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART  
M. Marc FAYADAT, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET  
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Mohammed BELKAID  
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND  
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Didier MIGNON  
Mme Marie-Hélène GOUEDARD  
M. Sébastien DORA  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**

**Objet : Mise en place d'un téléservice pour le dépôt des dossiers CERFA du permis de louer pour la commune de Joigny**

HAB/2024/78

**Conseil communautaire du  
30 septembre 2024****Objet : Mise en place d'un téléservice pour le dépôt des dossiers CERFA du permis de louer pour la commune de Joigny**

Le Président rappelle que quatre communes du Jovinien (Joigny, La Celle Saint Cyr, Saint Julien du Sault, Saint Aubin) ont souhaité instaurer un régime d'autorisation de mise en location selon un périmètre défini. A ce titre, le Conseil Communautaire, qui est compétent en la matière, a délibéré pour instituer ce dispositif de permis de louer, sa gestion est assurée par la Maison de l'Habitat du Jovinien. Un peu plus d'une centaine de demandes sont déposées chaque année. Aussi, dans un souci d'amélioration du service au public et d'une optimisation de la gestion, un logiciel spécifique va être installé.

**VU** les articles 92 et 93 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR),

**VU** les articles L635-1 à L635-11 et R635-1 à R635-4 du code de la construction et de l'habitation,

**VU** le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régime de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

**VU** l'arrêté du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2019 et du 17 décembre 2020,

**CONSIDÉRANT** le souhait de mettre en place un régime de téléservice pour la demande de permis de louer à Joigny sur les périmètres définis par délibérations,

**CONSIDÉRANT** que la Maison de l'Habitat du Jovinien assure (ou peut assurer) la mise en œuvre et le suivi du permis de louer pour les communes l'ayant instauré,

**VU** l'exposé du Président,

**VU** la Conférence des Maires du 17 septembre 2024,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 46**

**Contre : 0**

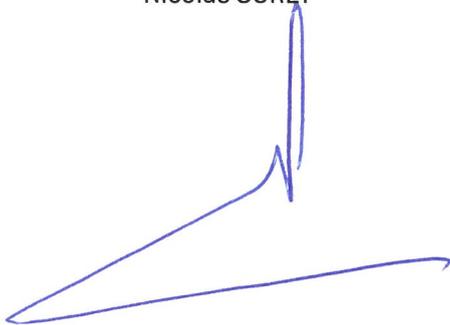
**Abstention : 0**

**-DÉCIDE** de mettre en place un régime de téléservice pour que le dépôt des dossiers CERFA ainsi que les documents techniques obligatoires à l'instruction des demandes puissent être envoyés par voie électronique sur le portail numérique de la CCJ. Les demandes d'autorisation de mise en location pourront également continuer à être adressées soit par courrier, soit par mail à la Maison de l'Habitat du Jovinien,

**-AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

